CERTIFICAT MEDICAL
DE NON CONTRE INDICATION

Pris en application des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

Les arts martiaux pratiqués à l'Académie Pythagore sont des disciplines sportives à contraintes particulières pour lesquels le combat peut prendre fin par K-O, ou évanouissement. Vous devez donc légalement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée, **datant de moins d'un an** à la date de la demande de la licence.

Je soussigné, Docteur .....

Certifie avoir examiné :

Nom .....

Prénom .....

Né(é) le : .....

et atteste que son état de santé actuel ne présente pas de contre-indication à la pratique du :

☐ Self défense, ☐ Jiu-Jitsu Brésilien, ☐ Judo, ☐ Grappling / NoGi,

☐ K1 et/ou ☐ MMA / pancrace

☐ y compris **en compétition**.

Nombre de case(s) cochée(s) : ……..

Date Cachet et Signature du médecin

Académie PYTHAGORE ® – 28 rue Edouard Faure - 33300 Bordeaux
Contact : Emmanuel FERNANDEZ – ✆ 06 14 75 40 37 – bordeaux@pythagorejiujitsu.com
http://www.pythagorebordeaux.com/